



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/02/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 033-253306617-20210224-2021\_07-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	V	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	V	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	V	Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	V	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	V
Monsieur GUINAUDIE	V	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	V	Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	



## DELIBERATION N° 2021 - 07

**Objet :** Autorisation de signature d'une convention avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen »

Rapporteur : Nicolas TELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 2019-44 du 30 avril 2019 portant la présentation de la stratégie politique du SMICVAL 2020 – 2030 – IMPACT,  
Vu la décision n° 2020 – 05BS du 24 juin 2020 portant adhésion à l'Association Démocratie Ouverte.

Considérant que depuis 2019, le SMICVAL vise la réduction des déchets via une dynamique Zéro Waste (zéro déchet - zéro gaspillage) sur le territoire avec la mise en place de sa politique IMPACT.

Considérant qu'il semble essentiel d'associer les citoyens du territoire à la conception du plan d'actions, et ce pour 2 objectifs principaux :

- La pertinence des actions : repartir des usages des citoyens et pour cela, concevoir les actions avec eux ;
- Le portage des actions : les acteurs du territoire seront d'autant plus enclins à changer de comportement s'ils ont été associés à la construction des actions mises en œuvre.

Considérant que pour cela, le SMICVAL souhaite être accompagné de l'association Démocratie Ouverte, à laquelle le syndicat adhère, dans le but de co-construire un plan d'action citoyen dédié à réduire drastiquement la production de déchets au sein du territoire.

Considérant que l'innovation consiste à impliquer les citoyens depuis l'élaboration du plan d'action jusqu'à son évaluation, en passant par la mise en œuvre pratique de ces actions et leur diffusion à un maximum d'habitants du territoire.

Considérant que cet accompagnement est d'autant plus pertinent qu'il permettra au SMICVAL d'une part, de créer les conditions d'une implication citoyenne massive et pérenne dans la mission du Syndicat grâce aux retours d'expérience de Démocratie Ouverte qui a mené des projets similaires sur d'autres territoires et d'autre part, d'acquérir les compétences en interne pour mettre en place cette ambition sur le long terme et de manière pérenne, même après l'expérimentation.

Considérant qu'au vu du caractère innovant du projet, Démocratie Ouverte propose au SMICVAL de mener cette expérimentation, dans le cadre du Labo, porté par l'association et dans une logique de partenariat de recherche-action sur une période allant de 2021 à 2022.

Considérant que cette expérimentation s'articulera en plusieurs étapes :

- Créer un panel citoyen divisé en deux groupes, l'un apportant des réponses aux enjeux techniques de la collecte de demain (la tarification incitative et le mode de collecte) et l'autre permettant une implication citoyenne massive dans la démarche Zéro Waste sur le long terme
- Créer une Commission Zéro Waste qui accompagne et assure un haut niveau d'ambition sur la réduction des déchets

Considérant qu'afin de préciser les actions pour lesquelles Démocratie Ouverte accompagnera le SMICVAL et définir ce qui incombe à chacune des 2 parties, il convient de signer une convention de partenariat avec cette association, dans les conditions suivantes :

- L'association Démocratie Ouverte s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'application des objectifs définis pour mener à bien cette expérimentation, pendant toute la durée du projet.
- En contrepartie, le SMICVAL s'engage à apporter tout son concours à l'expérimentation, et notamment pour la partie financière, en versant à l'association une subvention de fonctionnement.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la signature d'une convention de partenariat avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen », dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide :

Article 1:

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen », dans les conditions énumérées ci-dessus, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 2:

Le Président, le Directeur et le receveur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 février 2021

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

The logo for SLOW (Solidarity, Localism, Openness, and Well-being) is displayed in a stylized, blue, italicized font.

ID : 033-253306617-20210224-2021\_07-DE

**SMICVAL – Association Démocratie Ouverte  
Projet de Convention de partenariat**

**CONVENTION CADRE / 2021-2022  
SMICVAL - DÉMOCRATIE OUVERTE**

**EXPÉRIMENTATION D'INNOVATION DÉMOCRATIQUE  
Recherche-action "Territoire 0 Déchet / 100% Citoyen"**

Vu [Insérer ici les délibérations et textes concernés]

**Entre :**

LE SMICVAL, ayant son siège XXX, représentée par XXX

ci-après désignée par les termes « **le SMICVAL** »,

D'une part,

ET

Démocratie Ouverte, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, 4 rue de la Vacquerie, 75011 Paris, représentée par son co-président, Quentin SAUZAY et désignée sous le terme « **l'Association** »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

**PREAMBULE**

Démocratie Ouverte est une association loi 1901, indépendante et transpartisane, constituée en collectif citoyen et composée notamment d'organisations innovantes engagées dans la promotion et l'expérimentation de nouvelles formes de démocratie, ouvertes et collaboratives. L'Association porte un laboratoire d'innovation démocratique dédié à mener des partenariats de recherche-action impliquant collectivités territoriales, chercheurs et innovateurs démocratiques.

De par sa composition, son objet et ses activités, l'association Démocratie Ouverte est la seule en capacité de proposer, d'encadrer et de coordonner les recherches-actions qu'elle propose à des collectivités locales partenaires.

La volonté du SMICVAL d'engager un processus inédit d'innovation démocratique et une politique publique de citoyenneté active innovante et ambitieuse rencontre les objectifs du collectif Démocratie Ouverte et de son laboratoire.

Le programme d'actions du laboratoire de Démocratie Ouverte décliné ci-après répond à cette volonté locale d'innovation politique et présente un caractère d'expérimentation unique et ouverte répondant à des exigences de documentation et de production de biens communs (licences libres). Les recherches-actions proposées par l'association Démocratie Ouverte dans le cadre de son laboratoire se font dans un objectif d'intérêt général et dans un cadre de gestion désintéressée, sans but lucratif et au bénéfice de tous.

**ARTICLE 1 :**

## **SMICVAL – Association Démocratie Ouverte Projet de Convention de partenariat**

La présente convention a pour objet de préciser les actions pour lesquelles le SMICVAL apporte son soutien à l'Association.

### **ARTICLE 1-1 OBJECTIFS**

Le protocole de recherche-action imaginé et proposé par Démocratie Ouverte vise à inventer des solutions nouvelles et à tester des méthodes et dispositifs inédits dédiés à :

**Imaginer, tester, installer et faire vivre un écosystème coopératif territorialisé où les collectivités locales, les entreprises, les associations et les citoyens du territoire sont engagés au quotidien dans la lutte contre la surproduction de déchets (donc le réemploi, le recyclage, mais aussi la lutte contre la surconsommation).**

Cette recherche action s'étendra sur 2 ans maximum, en 2021 et 2022, avec différentes phases faisant l'objet d'une convention d'application particulière délibérée pour chaque phase sous réserve du vote du budget. Les résultats de la recherche-action feront l'objet de productions visuelles et écrites partagées en biens communs.

### **ARTICLE 1-2 AXES DE TRAVAIL**

Sur la durée totale de l'expérimentation, le laboratoire de Démocratie Ouverte travaillera selon 5 axes principaux :

- Axe 1 : Constituer un collectif citoyen "Objectif Zero Waste" et une communauté large, en dépassant le "1er cercle" d'acteurs déjà naturellement concernés et engagés dans ces démarches. Définir les modalités et outils d'animation de ce collectif et de la communauté large.
- Axe 2 : Co-construire un plan d'action citoyen dédié à réduire drastiquement la production de déchets au sein du territoire, en se basant sur la participation citoyenne directe.
- Axe 3 : Tester les solutions et dispositifs imaginés. Élaborer des "preuves de concept", l'idée étant de faire des tests des actions envisagées lors des ateliers en allant sur le terrain, potentiellement sur des territoires pilotes, en lien avec certaines communes du territoire.
- Axe 4 : acculturation aux enjeux de l'innovation démocratique  
Tout au long de l'expérimentation, différents temps d'acculturation permettront aux élus, agents et autres parties prenantes impliquées de se former aux pratiques et postures de l'innovation démocratique.
- Axe 5 : documentation et évaluation  
Certaines actions seront spécifiquement dédiées à mesurer l'impact des innovations testées sur le terrain et à documenter l'expérimentation pour en permettre l'essaimage, sur le territoire et auprès d'autres collectivités.

### **ARTICLE 1-3 CARACTÈRE INÉDIT ET INNOVANT**

L'expérimentation proposée par Démocratie Ouverte au SMICVAL est innovante et inédite à plusieurs titres :

- D'abord, au regard de l'objet d'expérimentation proposé : pour atteindre l'objectif ambitieux d'un territoire "zéro déchet et 100% citoyen" il s'agira de s'appuyer sur des pratiques créatives et innovantes.

**SMICVAL – Association Démocratie Ouverte**  
**Projet de Convention de partenariat**

- L'innovation consiste à impliquer les citoyens depuis l'élaboration du plan d'action, jusqu'à son évaluation, en passant par la mise en œuvre pratique de ces actions et leur "propagation" à un maximum d'habitants du territoire.

Ainsi, vu le caractère innovant du projet, Démocratie Ouverte propose au SMICVAL de mener une expérimentation, dans le cadre du Labo porté par l'association et dans une logique de partenariat de recherche-action.

**ARTICLE 2 :**

L'association Démocratie Ouverte s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'application des objectifs définis à l'article 1.

Le SMICVAL s'engage à apporter son concours humain et financier à l'expérimentation sur la période 2021-2022 sous réserve du vote du budget. Des conventions spécifiques de financement seront conclues à cet effet.

**ARTICLE 3 :**

La présente convention est conclue pour **une durée de deux ans** (janvier 2021 – janvier 2022). Elle pourra être révisée par avenant.

**ARTICLE 4 :**

La présente convention fera l'objet chaque année d'une évaluation par le SMICVAL et Démocratie Ouverte.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des actions à l'objet mentionné dans l'article 1, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

A l'issue des 2 ans un compte-rendu général et détaillé réalisé par Démocratie Ouverte dressera le bilan des actions liées à l'exécution de la convention.

**ARTICLE 5 :**

Toute communication sur les actions menées dans le cadre de l'expérimentation devra mentionner l'aide du SMICVAL et faire apparaître son logo sur tous documents produits par l'association.

**ARTICLE 6 :**

La convention pourra être résiliée par l'une des parties par simple lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention.

Tout litige auquel pourrait donner lieu la convention fera l'objet d'une concertation entre les partenaires signataires avant d'être porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait à ..., le...

**SMICVAL – Association Démocratie Ouverte  
Projet de Convention de partenariat**

En deux exemplaires originaux

POUR LE SMICVAL

Pour le Président

POUR L'ASSOCIATION

Pour le Co-Président

SPECIMEN